

CAPL n°3 DU 10 DECEMBRE 2010

Monsieur le Président de la CAPL n°3,

Nous vous avons signifié le jeudi 6 décembre 2012, notre refus d'assister aux débats de cette CAPL.

En effet, nous avons demandé, ainsi que l'ensemble de des organisations syndicales, lors des CAP de mutations du 13 juillet 2012, ainsi que lors du dernier CTL du 20 novembre, que nous soit enfin fourni le tableau de gestion des emplois de référence des Finances Publiques pour notre département.

Le TAGERFIP, en terme de dialogue social doit servir de support aux mouvements de mutations, ce n'est pas nous qui le définissons ainsi, mais l'administration centrale elle-même, dans sa fiche n°7 jointe au documents du comité technique emplois de décembre 2011.

C'est une question de principe !! Nous en avons assez d'assister à des CAP de mouvements de mutation sans pouvoir réellement débattre de l'opportunité de l'affectation ou non de tel ou tel agent.

Depuis votre arrivée dans ce département, nous n'avons jamais pu siéger en possession des tableaux des effectifs des différents services du département, ORE, TSM ou maintenant TAGERFIP.

Cela suffit !!

Nous profitons de notre présence ici pour vous signifier aujourd'hui que les élus CGT ne siégeront plus lors de CAP évoquant les mutations des agents ou refuseront de participer aux votes lorsque les tableaux des effectifs, mis à jour, ne leur seront pas fournis en temps et en heure.

Pour le cas particulier de cette CAP du 10 décembre :

C'est uniquement le souci des élus CGT de ne pas compromettre la création des 2 postes spécifiques sur la trésorerie de Banon et le SIP-SIE de Barcelonnette, qui nous à motivé à être finalement présent.

Vous aviez , vendredi matin, suite à notre demande réitérée, la possibilité de nous faire parvenir à titre de document, le tableau des effectifs , puisqu'il a été envoyé le jeudi soir par vos services au titre des pièces préparatoires au CTL du jeudi 13 décembre prochain.

Nous nous en serions largement contenté et vous auriez pu satisfaire, ainsi, notre demande.

CAPL n°3 DU 10 DECEMBRE 2010

Vous avez préféré user du **chantage**, le mot est juste, chantage à la non création de ces postes spécifiques et menacer de ne pouvoir reconvoquer cette CAP en l'absence de quorum...

Ne pouviez vous pas , premièrement, convoquer cette CAP plus tôt , puisque vous connaissez bien la situation des effectifs de ces deux postes depuis le 1^{er} septembre, telle qu'elle à été évoquée lors du CTL du 20 novembre.

Deuxièmement, nous ne vous laisserons pas le loisir de faire porter sur les élus aujourd'hui présents la responsabilité d'un éventuel échec de la création des postes spécifiques.

Création pour laquelle nous somme tout a fait favorable.

Nous sommes attachés au maintien d'un réseau de proximité et aux moyens humains et budgétaires pour lui permettre de fonctionner.

Nous sommes tout autant que vous, si ce n'est plus, attentif à la situation des effectifs de ce département, surtout à quelques heures d'une nouvelle ponction de 8 postes d'agents dans notre effectif.

Cependant, nous ne pouvons accepter votre conception du dialogue social qui consiste à faire pression sur les organisations syndicales et leur refuser leur légitime demande d'un document demandé à plusieurs reprises.

Monsieur le Président, suite à votre « intervention », nous assurons à minima notre mission afin de permettre à cette CAPL de se tenir.

Mais nous refusons, une fois encore, d'être à votre disposition pour valider des décisions sans avoir les moyens d'un débat contradictoire et donc constructif.

C'est pourquoi, nous préférons, dès à présent, quitter cette réunion en vous laissant cette déclaration que nous vous demandons de joindre au procès verbal.

Merci

Les représentants CGT en CAPL n°3